

Arrêté n° 21/417/CM

Désignation des représentants auprès du Jury - Consultation n° 72200038 - Concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction de la pépinière d'entreprises de Pertuis

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le code de la Commande Publique ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8065/20/CM du 9 juillet 2020 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l'élection de Madame Martine Vassal, en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° HN 004-8068/20/CM du Conseil de la Métropole du 9 juillet 2020 portant élection de Monsieur Pascal Montecot en qualité de VIIème vice-président ;
- L'arrêté n° 20/322/CM du 7 janvier 2021 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Pascal Montecot, VIIème Vice-président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La consultation n° 72200038 - Concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction de la pépinière d'entreprises de Pertuis.

CONSIDÉRANT

- La nécessité de désigner les maîtres d'œuvre, en vue de la constitution de la commission d'appel d'offres composée en Jury.

ARRETE

Article 1 :

Sont désignés pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres composée en Jury :

- Madame Pascale BIROTTEAU-GROLLEAU, architecte, membre du Syndicat des Architectes
- Monsieur Marc RIGO, ingénieur, membre du SYNTEC INGENIERIE
- Monsieur Jean-Luc REINERO, ergonome, membre du CINOV

Article 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Métropole Aix-Marseille Provence, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 31 mars 2021

Martine VASSAL